

Direction de la communication

À Mâcon, le 10 février 2012

CDEN : le Conseil général s'oppose aux fermetures de classes et aux suppressions de postes

La carte scolaire 2012 porte un nouveau mauvais coup à tout notre système éducatif. Alors que les effectifs n'accusent qu'une baisse insignifiante de 0,5% dans le premier degré, ce seraient 12 classes maternelles, 26 classes élémentaires et 53 postes en collèges et lycées du département qui seraient supprimés.

Cette proposition n'est ni acceptable, ni respectueuse. Elle est irrespectueuse de l'engagement du président de la République qui, en juin dernier déclarait qu'il n'y aurait pas de fermeture de poste dans le premier degré hors évolution démographique ; irrespectueuse des élus locaux qui engagent des moyens financiers, humains et des investissements importants pour nos écoles, irrespectueuse pour le Conseil général de Saône-et-Loire qui a décidé de consacrer 20 millions d'euros d'investissement dans nos collèges, chiffre jamais atteint jusqu'alors.

Notre jeunesse, notre système éducatif méritent mieux, méritent l'attention de toute notre nation, il en va de l'avenir de notre pays.

En désaccord total avec les propositions du rectorat et de l'inspection académique pour la rentrée 2012, les élus de la majorité du Conseil général de Saône et Loire, solidaires des parents d'élèves et des équipes éducatives, ont refusé de siéger au comité départemental de l'Éducation nationale ce jour, 10 février 2012.

D'autre part, ils s'indignent de la méthode utilisée pour répondre favorablement, et pour un seul cas particulier, à l'injonction d'un candidat UMP aux élections législatives, sans tenir compte de l'avis décisionnel futur du CDEN, et au détriment de toutes les autres écoles du département concernées par des mesures de carte scolaire.

Arnaud Montebourg

Député de Saône-et-Loire et président du Conseil général

Dominique Lotte

Vice-président du Conseil général chargé de l'éducation et de la formation